

## ATTRIBUTION D'UN PRÊT D'HONNEUR

VU la délibération en date du 11 décembre 2009 décidant l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants et fixant les critères d'attribution,

VU la demande de prêt d'honneur reçue en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 11 octobre 2017,

**CONSIDERANT** que ce dossier répond aux critères fixés par délibération en date du 11 décembre 2009,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR 28 VOIX POUR,**

**DECIDE** d'accorder :

- un prêt de 1 500 €, à Kévin LOUARN, né le 9 janvier 1997, et domicilié au 1, rue Choiseul à LANDIVISIAU.

**DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 20 octobre 2017

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 25. OCT. 2017

Et de la publication, le... 25. OCT. 2017...

Fait à Landivisiau, le... 25. OCT. 2017..

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL